

# SNPSC

Syndicat National des Professionnels  
de la Spéléologie et du Canyon

Mairie. Place de l'Hôtel de Ville  
26420 La Chapelle en Vercors

## BULLETIN D'ADHESION 2017 INDEPENDANT

A retourner au SNPSC accompagné de votre chèque.  
Inscrivez votre nom et votre adresse au dos de l'enveloppe.  
La date de la poste certifiant la date de votre adhésion.

N° adhérent

(cadre réservé au syndicat)

Nom (en majuscules)

Prénom (en majuscules)

Nom de société :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Téléphone :

Fax :

Portable :

Courriel :

- Souhaitez-vous recevoir les Bulletins d'information du SNPSC :
  - Par mail OUI  NON
  - Par courrier OUI  NON
- Souhaitez-vous que l'ensemble de vos coordonnées soit diffusé et apparaisse sur le site internet du syndicat : OUI  NON

Pour indépendants et sociétés :

Société

N° de Siret :

Indépendant

N° Etablissement Sportif Jeunesse et Sports :

**GRACE A UN CONTRAT PASSE AVEC LES MUTUELLES DU MANS ASSURANCES, L'ADHESION AU SYNDICAT VOUS DONNE LA POSSIBILITE DE VOUS ASSURER A DES TARIFS AVANTAGEUX.** L'assurance prend effet le lendemain de l'envoi du bulletin d'adhésion à 0 heure, la date de la Poste faisant foi, et prend fin le 31 décembre de l'année en cours (sous réserve que le chèque de règlement soit encaissé sans incident) Le règlement se fait en un seul chèque. Aucune demande d'assurance ne pourra être acceptée en cas d'arriéré de paiement.  
**Seuls pouvant être assurés par ce contrat les adhérents au SNPSC.**

### COTISATION SYNDICALE ET ASSURANCE

Cotisation de soutien : Je suis BE Spéléo ou DE JEPS Canyoning, ou DEJEPS Spéléo, je n'exerce plus, ou je suis adhérent à un autre syndicat professionnel et je souhaite soutenir l'action du syndicat. 30 €

Je suis BE Spéléo ou DE JEPS Canyoning, ou DEJEPS Spéléo Titulaire ou Stagiaire (joindre justificatif), et je n'ai jamais adhéré au SNPSC, ou je n'ai pas adhéré depuis 2011. 95 €

Je suis BE Spéléo ou DE JEPS Canyoning, ou DEJEPS Spéléo **Salarié** (joindre un justificatif) 125 €

Je suis BE Spéléo ou DE JEPS Canyoning, ou DEJEPS Spéléo **Titulaire** et j'exerce en tant que travailleur indépendant ou EURL 210 €   
Assurance RC Pro 480 €   
Option individuelle accident + indemnités journalières 100 jours 180 €   
Option individuelle accident + indemnités journalières 200 jours 320 €   
Option individuelle accident + indemnités journalières 300 jours 420 €

Vous adhérez au SNPSC en tant que travailleur indépendant ou EURL, en cas d'embauche d'un ( ou plusieurs) salarié(s), vous pouvez assurer chaque salarié en RC Pro, moyennant une cotisation supplémentaire, ainsi que la prime d'assurance correspondante.

Je suis BE Spéléo ou DE JEPS Canyoning, ou DEJEPS Spéléo **Stagiaire** (joindre justificatif) et j'exerce en tant qu'indépendant 125 €   
Assurance RC Pro 400 €   
Option individuelle accident + indemnités journalières 100 jours 180 €   
Option individuelle accident + indemnités journalières 200 jours 320 €   
Option individuelle accident + indemnités journalières 300 jours 420 €

Pour 2017, les sociétés ou associations qui salarient BE Spéléo ou DE JEPS Canyoning, ou DEJEPS Spéléo et qui travaillent dans le respect de la Charte de qualité, peuvent, sous certaines conditions, faire une demande d'adhésion auprès du syndicat. Cette adhésion leur donne accès aux services du syndicat : défense, promotion, assurance ... Un dossier d'inscription, avec toutes les conditions requises leur sera envoyé.

Règlement en un seul chèque

**TOTAL**

€

**Information importante :** Il est rappelé que seules les activités encadrées par des BE Spéléo ou DE JEPS Canyoning, ou DEJEPS Spéléo sont assurées par le contrat du SNPSC. Ainsi, les sociétés adhérentes employant des professionnels non titulaires d'un BE Spéléo ou DE JEPS Canyoning, ou DEJEPS Spéléo ne sont pas couvertes par le contrat d'assurances du SNPSC pour les activités que ceux-ci encadrent. Il incombe donc à ces sociétés de par leur obligation d'assurance, d'établir un contrat spécifique relatif à cette situation.

**AUTRES INFORMATIONS IMPORTANTES AU VERSO →**